



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeunes agriculteurs

Question écrite n° 3369

Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône après la tenue de la commission mixte relative à l'aide spéciale aux jeunes agriculteurs pour l'année 1993. Ils ont constaté que l'enveloppe accordée au département des Bouches-du-Rhône, soit 360 000 francs, est nettement insuffisante, comme ils le présageaient. En effet, seulement vingt et un jeunes vont bénéficier de cette aide, alors que cinquante et un dossiers méritent amplement son attribution. Pour satisfaire l'ensemble de ces dossiers, et pour que cette aide soit cohérente face aux priorités de département, ils demandent que l'enveloppe totale de l'aide soit au moins égale à 915 000 francs. Aucune raison valable ne peut permettre d'écarter ces jeunes de cette attribution sauf à appliquer à nouveau des critères abusifs qui enlèveraient tout sens au but poursuivi. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour satisfaire les légitimes revendications de ces jeunes agriculteurs.

Texte de la réponse

L'aide spéciale aux jeunes agriculteurs s'ajoute à la dotation aux jeunes agriculteurs pour encourager les jeunes agriculteurs installés depuis 1988 qui réalisent des investissements supplémentaires pour s'adapter à la nouvelle politique agricole commune. Le Gouvernement a décidé, le 7 mai dernier, que le dernier quart de la dotation budgétaire, qui avait fait l'objet d'une mise en réserve, pourrait être utilisé ; cette décision porte de dix-huit à vingt-quatre le nombre d'aides spéciales attribuables dans le département des Bouches-du-Rhône en 1993. Les instructions nécessaires ont été données aux préfets. Il est prévu de reconduire cette mesure en 1994. Par ailleurs, la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs est revalorisée de 20 p. 100 pour les demandes déposées depuis le 1er janvier de cette année.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3369

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1871

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3054